

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

« Accompagnement de projets des Ligues et Comités régionaux »

φφφφφ

A côté de l'aide aux clubs classés, de la formation des athlètes en pôles ou encore des cadres bénévoles, la Région a défini des priorités visant à favoriser et encourager :

- le sport pour tous
- le sport accessible aux personnes en situation de handicap
- le sport insertion
- le sport féminin

Ces axes d'intervention constituent désormais le dispositif régional d'aide aux ligues

Critères de recevabilité et d'éligibilité :

Il devra s'agir :

- 1 - de projets portés par les ligues
- 2 - de projets annuels
- 3 - d'opérations en cours. A cet égard, il devra être précisé ce que l'aide de la Région permet de faire en plus (développer, améliorer, réduire l'impact financier sur les bénéficiaires etc...)

4 AXES

1) Axe Sport pour tous :

Cet axe a pour objectif de lever les freins en favorisant la pratique sportive dès le plus jeune âge, en développant le sport pour les seniors, le sport-santé et plus largement le sport-loisirs pour toutes celles et ceux que la compétition (qu'implique la pratique en club) rebute. Encourager la pratique sportive pour tous c'est agir pour la santé.

Le « sport pour tous » passe par l'augmentation et l'amélioration de l'offre de pratique sur le territoire, et notamment en secteur rural. Cela peut aller du développement des activités sportives pour les très jeunes, à la création de davantage de clubs (pour une pratique facilitée) en passant par le développement du sport « seniors » ou encore la mise en place d'activités favorisant la découverte de la pratique sportive.

Exemple de projets :

- développement d'activités sportives pour les très jeunes enfants (formation d'animateurs adaptée au jeune public, ouverture de créneaux spécifiques etc...),
- création d'activités sportives en milieu rural (ex. : séances itinérantes dans les villages)

2) Axe Sport et Handicaps :

Cet axe a pour objectif de soutenir les projets de ligues valides visant à intégrer des sportifs handicapés au sein des clubs. Cette aide peut servir à l'acquisition de matériel.

Exemples de projets :

- acquisition de matériels adaptés,
- mise disposition d'un cadre qualifié pour encadrer la séance ou pour sensibiliser l'éducateur quand il s'agit d'une pratique « mixte »,
- mise en œuvre de formations
- accompagnement des personnes souffrant de handicap mental.

Il est à noter que l'avis des comités régionaux « Sport adapté » et « Handisport » sera sollicité.

3) Axe « insertion » :

Cet axe a pour objectif d'encourager les projets visant à l'insertion sociale et/ou professionnelle des publics en difficulté ou fragilisés. Les projets en lien avec des missions locales pourront bénéficier d'une bonification de l'aide régionale.

Exemple de projets :

- interventions en milieu carcéral : mise en place de séances d'initiation, organisation de séances avec des joueurs de clubs régionaux, maintien d'un lien à la sortie avec mise en place d'un parrainage, prise en charge par la ligue de la cotisation la première année,
- implication de jeunes dans la vie du club en lien avec des structures telles que la PJJ : accueil de ces jeunes dans les clubs, valorisation de l'engagement...

4) Axe Sport Féminin :

Outre le développement de la pratique sportive féminine, quelque soit l'âge, cet axe vise également à inciter l'engagement des femmes dans le milieu associatif à des postes à responsabilité.

Exemple de projets :

- actions innovantes pour le développement de la pratique féminine (mise en place d'un système de « garderie » d'enfants au sein des clubs permettant la pratique sportive de la maman, ouverture de créneaux adaptés au rythme de vie des femmes)
- création de sections féminines notamment en sport collectif...
- dispositif d'aide à la prise de responsabilités au sein des instances sportives